



CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2022

PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt-deux, le quatre mars à vingt heure trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Saint-Félix, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Dominique SEYFRIED, Maire.

Etaient présents: SEYFRIED Dominique, VANCOMERBECK Véronique, BUTAUD Denis, TERRIEN Elia, ARMAL Emmanuelle, FAVRE Chantal, CORREIA Carlos

Absents : MENARD Patricia donne procuration à SEYFRIED Dominique

Démissionnaire: HOFFELT Claude, MADEUX Jean-Philippe, MENARD Christine

Nombre de membres en exercice : 8

Nombre de membres présents : 7

Date de convocation: 25/02/2022

Secrétaire de séance : Véronique VANCOMERBECK

ORDRE DU JOUR

- **Engagement, liquidation et mandatement les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)**
- **Modification du temps de travail d'un emploi**
- **Remplacement du mobilier du secrétariat de la mairie**
- **Remplacement du photocopieur du secrétariat**
- **Achat d'une cuve GNR/Fioul**
- **Achat d'un ordinateur portable et d'un vidéoprojecteur**
- **Dénomination des deux terrains situés rue de la Distillerie**
- **Questions diverses**

OBJET : Engagement, liquidation et mandatement les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Madame la maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales qui autorise l'ouverture de crédits anticipés avant le vote du budget, et ce dans la limite de 25 % des crédits ouverts en dépenses d'investissement de l'exercice précédent.

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2021 : 153 609,03 €

(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 38 402,26 € (1/4 de 153 609,03 €)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Opération 160 : Installation de citernes incendie : 1 700,00 € (art. 2111)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, avec 8 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- **d'accepter la proposition ci-dessus,**
- **d'autoriser Mme la Maire à signer tout document relatif à ce sujet**



OBJET : Modification du temps de travail d'un emploi

Mme la Maire expose au conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe permanent à temps non complet (13,5 heures hebdomadaires) afin de permettre l'aboutissement des projets et des objectifs annuels.

Après avoir entendu la Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, avec 8 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- de porter, à compter du 14 mars 2022, de 13,5 heures (*temps de travail initial*) à 14,5 heures (*temps de travail modifié*) le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
- d'inscrire les crédits suffisants au budget de l'exercice,
- d'autoriser Mme la Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

OBJET : Remplacement du mobilier du secrétariat de la mairie

Mme la Maire indique au conseil municipal que le mobilier du secrétariat n'a pas été renouvelé depuis plusieurs années. Les besoins ayant évolués, le mobilier actuel ne convient plus.

Mme la Maire propose de revoir la disposition et le mobilier du bureau afin d'avoir un véritable espace d'accueil avec une banque d'accueil et un plan de travail PMR. Le travail de la secrétaire sera plus confidentiel et dans de meilleures conditions (surface de travail, ergonomie). De nouvelles armoires pourraient être également installées pour faciliter le classement ainsi qu'une armoire forte pour la protection des archives d'état civil.

Mme la Maire a fait appel à deux sociétés pour ce nouvel aménagement (banque d'accueil, plan d'accueil bas PMR, deux armoires à rideaux bas, une armoire forte) :

- SBS : Mobilier de la marque GAUTIER OFFICE et GAPS A
3 797,35€ HT soit 4 556,82 € TTC
- SEDI : Mobilier de la marque HARMONIE
4 390,53€ HT soit 5 268,64€ TTC (Franco de port)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, avec 8 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- **d'accepter la proposition de la société SBS pour un montant de 3 797,35€ HT soit 4 556,82€ TTC,**
- **d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal,**
- **d'autoriser Mme la Maire à signer tout document relatif à ce sujet.**

OBJET : Remplacement du photocopieur du secrétariat

Mme la Maire informe le conseil municipal que d'ici un an le contrat de location du photocopieur arrivera à échéance.

La Mairie a été sollicité en ce début d'année par plusieurs sociétés qui nous ont proposé de nouveaux contrats avec un meilleur tarif et du matériel neuf.



Au vu de ces propositions, il a donc été décidé de proposer au conseil municipal le renouvellement du photocopieur avant l'échéance du contrat en cours.

Vu l'exposé de Mme la Maire présentant 5 propositions de contrat de location de photocopieur neuf ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, avec 8 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- **d'accepter la proposition de la société LBS dans le terme suivant :**
 - **coût locatif mensuel : 103,73€**
 - **Forfait entretien : 11€**
 - **Coût copie : N&B 0,00250€, couleur 0,02500€**
- **d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal,**
- **d'autoriser Mme la Maire à signer tout document relatif à ce sujet.**

OBJET : Achat d'une cuve GNR/Fioul

Mme la Maire indique au conseil municipal que le tracteur est utilisé pour les travaux du quotidien et le broyage. De ce fait, la consommation en carburant est assez importante et nécessite de se rendre très régulièrement à la station-service à Surgères afin de remplir des bidons. Afin d'éviter toute consommation superflue (utilisation et consommation du camion pour le déplacement), il est proposé l'acquisition d'une cuve GNR/Fioul.

Mme la Maire présente 2 devis pour des cuves de 1000L avec pistolet automatique et compteur :

- Direct Cuves : 1 218,00 € HT soit 1 461,60€ TTC
- ACHATMAT : 1 099,00€ HT soit 1 377,60€ TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, avec 8 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- **d'accepter la proposition de la société ACHATMAT pour un montant de 1 099,00€ HT soit 1 377,60€ TTC,**
- **d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal,**
- **d'autoriser Mme la Maire à signer tout document relatif à ce sujet.**

OBJET : Achat d'un ordinateur portable et d'un vidéoprojecteur

Mme la Maire indique au conseil municipal que le seul matériel informatique à la mairie est celui du secrétariat. Elle propose d'équiper la commune d'un ordinateur portable et d'un vidéoprojecteur. Ces équipements permettraient aux élus de ne plus utiliser leur propre matériel et de projeter des présentations lors de réunions.

Des entreprises du secteur ont été sollicitées pour l'achat de ces équipements :

Ordinateur :

- Aunis Informatique : Ordinateur portable HP250 G8 avec anti-virus et pack office
638,16€ HT soit 765,79€ TTC
- NEOPC Informatique : Ordinateur portable Terra Mobile 1516 FR1220738, pack office
707,50€ HT soit 849,00 € TTC



Vidéoprojecteur avec écran sur pied :

- Aunis Informatique : Philips Néopix Ultra 2 TV 290,83€ HT soit 331,55€ TTC
Ecran sur pied 200x200 : 182,50€ HT soit 208,05€ TTC
- NEOPC Informatique : OPTOMA DH351 : 625€ TTC
Ecran trepied : 150€ HT soit 180€ TTC
- BRUNEAU : OPTOMA S381 : 399,00 € HT soit 478,80€ TTC
Ecran sur pied 200x200 : 189,00 € HT soit 226,80€ TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, avec 8 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- **d'accepter la proposition de la société Aunis Informatique pour l'acquisition**
 - **d'un ordinateur portable avec pack office d'un montant de 638,16€ HT soit 765,79€ TTC**
 - **d'un vidéoprojecteur et un écran sur pied d'un montant total de 473,33 € HT soit 539,60€ TTC**
- **d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal**
- **d'autoriser Mme la Maire à signer tout document relatif à ce sujet**

OBJET : Dénomination des deux terrains situés rue de la Distillerie

Mme la Maire propose au conseil municipal de nommer les deux terrains situés rue de la Distillerie. En effet, aujourd'hui aucune dénomination ne leur a été donnée. Mme la Maire trouve important de pouvoir bien les identifier chacun pour ce qu'ils proposent.

Mme la Maire sollicite les membres du conseil pour trouver un nom à ces terrains.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, avec 8 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- **décide de nommer la place où se situe le monument aux morts : Place des Commémorations,**
- **décide de nommer le second terrain en face : Square des Bambous,**
- **d'autoriser Mme la Maire à commander des panneaux,**
- **d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.**

Questions diverses :

- Mme la Maire informe que :
 - le bail emphytéotique pour le terrain de L'Espérance et l'acquisition du terrain de la salle des fêtes ont été signé chez le notaire.
 - Les travaux de réaménagement de l'assainissement pluvial de la Faye d'Epanne sont terminés.
 - Des chicanes provisoires ont été posées à La Chaussée afin de permettre une étude pour un futur aménagement.
 - Les réfections du terrain de pétanque et des toilettes publics sont terminées.



- La sécurisation du puits à La Fontaine est en cours de finition.
- Les illuminations de Noël ont été appréciées. Va être étudié l'acquisition d'illuminations supplémentaires pour 2022.
- Le contrat de Frédéric GOUJAT a été prolongé jusqu'au 30 septembre 2022.
- Pour les élections présidentielles, le bureau de vote sera ouvert de 8h à 19h. Une proposition de planning sera transmise prochainement. Si besoin, nous ferons appel à la population pour compléter les assesseurs.
- Des arbres rue du Puy de la Ville touchent les lignes électriques. La recherche du propriétaire sera faite pour permettre une taille dans les meilleurs délais afin d'éviter la détérioration des lignes.

- Commémoration du 8 mai : si les conditions sanitaires le permettent, la commémoration sera suivie d'un vin d'honneur.
- Fête du 14 juillet : repas avec participation financière ou apéritif déjeunatoire ? Mme la Maire demande aux conseillers d'y réfléchir et d'en reparler prochainement.
- Les gérants de L'Escale souhaitent réaménager l'épicerie et le bar (nouvel agencement et mobilier moderne). Ils sollicitent l'avis du conseil municipal qui donne un avis favorable.
- Mme la Maire présente les premiers plans proposés par le conseil départemental pour la réfection de la rue de Saintonge et rue d'Aunis. Projet accès sur la sécurisation des piétons et sur la limitation de la vitesse, le conseil municipal émet un avis favorable.
- Un conseiller demande si un recensement des caves peut être effectué sur la commune. Mme la Maire répond que si besoin les autorités préfectorales nous en informeront et que les directives seront suivies. Mme la Maire transmet qu'il faut rester positif.

La séance est levée à 23h10.

| | | |
|---------------------------|-----------------------------------|-------------------------|
| SEYFRIED Dominique | VANCOMERBECK Véronique | BUTAUD Denis |
| | | |
| TERRIEN Elia | FAVRE Chantal | ARMAL Emmanuelle |
| | | |
| MENARD Patricia | MADEUX Jean-Philippe | MENARD Christine |
| POUVOIR | DEMISSIONNAIRE | DEMISSIONNAIRE |
| CORREIA Carlos | HOFFELT Claude | |
| | DEMISSIONNAIRE | |